

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE DE M. LE PROFESSEUR GARÇON	I
--	---

INTRODUCTION

§ 1. — Concept du droit pénal et but du présent manuel. — I. Le droit pénal en tant que pouvoir pénal de l'Etat limité par le droit. — II. La politique criminelle. — III. Les sources du droit pénal.	1
---	---

I. — HISTOIRE DU DROIT PÉNAL

§ 2. — Introduction historique générale. — I. Droit comparé et politique criminelle. — II. Le caractère social de la peine primitive. — III. La peine d'Etat. — IV. L'idée de but dans la peine	4
§ 3. — Le droit pénal des Romains. — I. Jusqu'au VII ^e siècle de Rome. — II. L'Epoque de la procédure des questions. — III. L'Epoque impériale	8
§ 4. — Le Droit pénal Allemand au Moyen Age. — Pre- mière partie; des premiers siècles du Moyen Age jusqu'au XIII ^e siècle. — I. Caractère Primitif. — II. Le système des compositions. — III. La peine publique. — IV. La chute de la Monarchie franque. — Deuxième partie: du XIII ^e jusque dans le XVI ^e siècle.	16
§ 5. — L'Ordonnance Criminelle de Charle-Quint. — I. Les juristes italiens du Moyen Age. — II. La littérature juri- dique populaire en Allemagne. — III. Les législations allemandes et en particulier les travaux de Schwarzen- berg. — IV. Histoire de la Carolina. — V. Son importance.	28
§ 6. — Le Droit Commun pénal Allemand. — I. La légis- lation jusque dans le milieu du XVIII ^e siècle. — II. La	

doctrine du droit commun. — III. La jurisprudence. — IV. La législation depuis 1750	34
§ 7. — La Période Philosophique. — I. Le mouvement littéraire. — II. Adoption des nouvelles idées par la législation	46
§ 8. — La Législation pénale allemande jusqu'en 1870. — I. Les codes pénaux allemands jusqu'en 1851. — II. Le code pénal prussien de 1851. — III. La législation pénale allemande après 1851	52
§ 9. — La Législation pénale étrangère du XIX ^e siècle. — I. Autriche-Hongrie. — II. Pays-Bas. — III. Etats Scandinaves. — IV. Etats Russes. — V. Etats Balkaniques. — VI. Suisse. — VII. France, Belgique, Luxembourg, Monaco. — VIII. La Péninsule Ibérique. — IX. La Péninsule Italique. — X. Les Etats de droit anglo-américain. XI. Etats de l'Amérique du Centre et du Sud. — XII. La Turquie. — XIII. Etats d'Extrême-Orient. — XIV. L'Etat du Congo.	59
§ 10. — La doctrine pénale allemande au XIX ^e siècle. — I. L'épanouissement de la doctrine. — II. Les théories du droit pénal. — III. La décadence de la doctrine	71
§ 11. — Apparition et évolution du Code Pénal Impérial. — I. Essais sans résultats. — II. Le Code Pénal de la Confédération de l'Allemagne du Nord. — III. Le Code Pénal Impérial. — IV et V. Modifications ultérieures	76
§ 12. Autres lois pénales de l'Empire	82

II. — PRINCIPES DE LA POLITIQUE CRIMINELLE

§ 13. — Le droit pénal servant à la défense d'intérêts humains. — I. Le bien (intérêt juridique) et la norme. — II. La contrainte juridique. — III. Les effets de la peine en général. — IV. Nature secondaire du droit pénal	94
§ 14. — Les causes et les genres de la criminalité. — I. Le concept de la criminalologie. — II. Criminalité aiguë et chronique. — III. Le type criminel. — IV. La conception sociologique de l'infraction.	100
§ 15. — Les exigences de la politique criminelle. — I. Idée fondamentale. — Son application aux différentes espèces. — III. Les limites de l'idée de but	107
§ 16. — Le conflit des théories du droit pénal. — I. Théories absolues et théories relatives. — II. Peine compensatrice et peine utile. — III. Prévention générale et prévention spéciale	113

III. — LES SOURCES DU DROIT PÉNAL IMPÉRIAL

(Etat des sources, Bibliographie, Domaine).

§ 17. — Etat des sources. — I. Le droit écrit source unique des règles juridiques pénales. — II. La Loi, l'Ordonnance, le Traité. — III. Concept de la loi. Fautes d'impression et erreurs de rédaction. — IV. Les sources légales	126
§ 18. — Bibliographie du droit pénal de l'Empire et de ses sciences auxiliaires. — I. Textes (codes et lois). — II. Exposés systématiques. — III. Commentaires. — IV. Etudes de caractère général. — V. Périodiques. — VI. — Recueils d'arrêts et jugements. — VII. Casuistique pénale. — VIII. Sciences auxiliaires	131
§ 19. — Application dans le temps des lois pénales. — I. A quel moment commence et quand finit l'application de ces lois. — II. Effet rétroactif des lois pénales. — III. Application de la loi la moins sévère.	135
§ 20. — Application réelle des lois pénales. Droit d'Empire et droit des Etats. — I. Le principe. — II. Les matières non réglées par le droit d'Empire. — III. Autres limitations de la législation des Etats. — IV. Les lois d'exécution promulguées par les Etats confédérés	139
§ 21. — Application territoriale des lois pénales. Exposé Fondamental. — I. Concept du droit pénal dit international. — II. Le principe de territorialité. — III. Le principe de protection. — IV. Le principe de nationalité. — V. Intérêts communs de la communauté du droit des gens. — VI. Le principe de la jurisprudence mondiale.	144
§ 22. — (Suite). Le point de vue de la législation impériale allemande. — I. Le point de départ. — II. Le concept du territoire national en droit pénal. — III. Les contraventions commises à l'étranger. — IV. Crimes et délits à l'étranger. — V. Dispositions spéciales	149
§ 23. — (Suite). Réciprocité juridique internationale. — I. L'extradition, acte d'assistance juridique internationale. — II. Les traités d'extradition de l'Allemagne. Le droit d'asile des criminels politiques et la clause belge d'attentat.	158
§ 24. — Application personnelle des lois pénales. — I. Immunités constitutionnelles. — II. Immunités du droit des gens. — III. Des militaires.	163
§ 25. — Droit de paix et droit de guerre. — I. Le § 4 de la loi d'introduction au C. P. I. — II. Le Code Pénal Militaire. — III. Le § 36 de la loi sur la presse	166

PARTIE GÉNÉRALE

LIVRE PREMIER

L'INFRACTION

§ 26. — Définition de l'infraction. Eléments constitutifs et formes extérieures.	169
§ 27. — Division de l'infraction. — I. Historique. — II. La division tripartite du droit en vigueur. — III. Conséquences	173

PREMIÈRE SECTION

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION

I. — L'INFRACTION EN TANT QU'ACTE

§ 28. — Le concept de l'acte en général. — I. L'acte volontaire (animaux, personnes morales). — II. Le résultat. — III. Relation du résultat avec l'acte volontaire	177
§ 29. — 1. La commission. — I. Le mouvement du corps. — II. La création de la cause. — III. Conséquences. — IV. Restrictions et exceptions. — V. Historique de la question. — VI. Etat des opinions	184
§ 30. — 2. L'omission. — I. Concept de l'omission. — II. L'omission illicite. — III. La causalité de l'omission.	193
§ 31. — Les autres modalités de l'acte. — I. L'acte d'exécution. — II. L'intention et l'imprudence. — III. Unité d'action et pluralité d'action. — IV. Temps et lieu de l'action	198

II. — L'INFRACTION ACTE ILLICITE

§ 32. — L'illégalité en tant qu'élément constitutif de l'infraction. — I. Lésion et mise en péril d'intérêts juridiques. — II. Disparition de l'illégalité. — III. Evolution historique	204
§ 33. — La légitime défense. — I. Historique. — II. Les éléments du concept. — III. Abus de la légitime défense.	209
§ 34. — L'état de nécessité. — I. Historique. — II. Concept. III. Le droit en vigueur et en particulier le C. C. I.	216
§ 35. — Les autres cas d'exclusion de l'illégalité. — I. Le devoir professionnel. — II. La justification spéciale. — III. Le droit de la profession. — IV. Le consentement de la victime. — V. La lésion sur soi-même. — VI. Les travaux parlementaires	222

III. — L'INFRACTION ACTE FAUTIF

- § 36. — Concept de la faute. — I. La faute créant la responsabilité pour le résultat. — II. Histoire du concept de la faute. — III. L'injustice non fautive. 233
- § 37. — La responsabilité. — I. La responsabilité comme état normal. — II. Le concept de la responsabilité dans le C. P. I. — Les *Actiones liberae in causa*. — IV. Mentalité défectueuse et complicité 240
- § 38. — Les cas de l'irresponsabilité. — I. Défaut de maturité mentale; minorité et arrêt dans le développement. — II. Défaut de santé mentale. — III. Troubles de conscience. 245
- § 39. — L'intention. — I. Concept. — II. Les modes. — III. L'intention indéterminée. — IV. La présomption quant à la loi 250
- § 40. — (Suite). L'erreur. — I. Concept et influence sur l'intention. — II. Erreur essentielle et non essentielle. — III. *Aberratio ictus et error in persona* 258
- § 41. — (Suite). La conscience de l'illégalité. — Le principe. — II. Exceptions. — III. Conséquences 263
- § 42. — L'imprudence. — I. Historique. — II. Concept. — III. Influence de l'erreur. — IV. Les infractions par imprudence dans la législation impériale. — V. Imprudence par rapport à quelques éléments d'infraction. — VI. Degré de l'imprudence. 268
- § 43. — La culpabilité dans les délits de presse. — I. L'insuffisance des principes généraux. — II. Le rédacteur responsable comme auteur. — III. L'imprudence en matière de presse 273

IV. — L'INFRACTION CONSIDÉRÉE COMME L'ACTE
INJUSTE PUNISSABLE

- § 44. — Injustice et infraction. — I. Délit civil et infraction. II. Motifs d'exclusion de peine et motifs de suppression de peine. — III. Conditions de la criminalité au sens propre. — IV. Questions préjudicielles 279
- § 45. — La plainte de la victime. — I. Historique et état de la législation. — II. *De Lege ferenda*. Les deux groupes d'infraction nécessitant la plainte. — La plainte dans le Droit impérial en vigueur 287

SECTION II

I. — CONSOMMATION ET TENTATIVE DE L'INFRACTION

- § 46. — De la tentative en général. — I. L'infraction consommée et l'infraction tentée. — II. Histoire du concept de la tentative. — III. Préparation et tentative. — IV. Modalités de la tentative. — V. Cas douteux. — VI. Pénalité en matière de tentative 295
- § 47. — La tentative impossible. — I. Historique. — II. Le principe 306
- § 48. — Le désistement dans la tentative. — I. Son importance. — II. Le désistement dans la tentative achevée et non achevée. — III. Spontanéité du désistement. — IV. Le désistement comme motif de suppression de peine 314

II. — L'ACTE PRINCIPAL ET LA PARTICIPATION

- § 49. — Aperçu général et historique. — I. Les idées directrices du droit en vigueur. — II et III. Historique. — IV. Fait de favoriser ; complots et bandes. — V. Participation nécessaire 316
- § 50. — 1. L'acte principal. — I. Auteur unique. — II. Action intellectuelle. — III. Co-action. — IV. Action connexe 324
- § 51. — 2. La complicité. — I. Instigation. — II. Assistance 330
- § 52. — 2. La complicité. Conséquences. — I. Complicité intentionnelle dans un acte intentionnel. — II. Criminalité de l'action principale. — III. Subordination de l'acte de complicité. — IV. Participation plurielle à la même infraction. — V. Restrictions au principe. 335
- § 53. — 2. La complicité. Influence de circonstances personnelles. — I. Conséquences de la nature subordonnée de la complicité. — II. Le 50 C. P. I. — III. Autres cas. 342

III. — UNITÉ ET PLURALITÉ DES INFRACTIONS

- § 54. — Unité et pluralité des actes. — I. L'idée fondamentale. — II et III. Les cas de l'unité d'acte. 345
- § 55. — Pluralité d'acte et unité d'infraction. — I. Le concept. — II. Les cas d'application. — III. L'infraction collective. 349

- § 56. — Le traitement juridique de l'unité d'infraction. —
 I. La conception exacte. — II. Le premier cas. Concours
 légal apparent. — III. Le second cas. Concours apparent
 d'infractions (concours idéal) 355
- § 57. — La pluralité d'infractions. — I. La récidive. — II. Le
 concours réel d'infractions 360

DEUXIÈME LIVRE

LA PEINE

I. — CONCEPT

- § 58. — Le concept de la peine. — I. Concept. — II. Con-
 séquences du concept. — III. Peines disciplinaires et
 peines de procédure. — IV. Peines réglementaires. Peines
 prévues par les lois sur la responsabilité ministérielle.
 — V. Peines de police 363
- II. — LES MODES DE LA PEINE (LE SYSTÈME PÉNAL)
- § 59. — Le système pénal du Droit Impérial. — I. Peines
 principales et peines accessoires. Peines subséquentes. —
 II. Système effectif des peines. 370
- § 60. — 1. La peine de mort. — I. Son histoire. — II. Son
 application. — III. Son exécution 372
- § 61. — 2. La peine privative de liberté. Son histoire. —
 I. Les anciennes maisons pénitentiaires. — II. Début de la
 réforme. — III. Lutte des systèmes dans l'Amérique du
 Nord. — IV. Triomphe de l'emprisonnement cellulaire.
 — V. Le système irlandais et la libération condition-
 nelle. — VI. Le système d'Elmira. — VII. L'exécution de
 la peine et la législation impériale 377
- § 62. — Les peines privatives de la Législation Impériale.
 I. Les modalités. — II. Différence entre les différents
 modes. — III. Exécution des peines privatives de liberté.
 (L'isolement. La libération conditionnelle. Les mineurs). 383
- § 63. — 3. L'amende. — I. Application. — II. Le C. P. I.
 et l'amende. — III. Autres lois 387
- § 64. — 4. La réprimande. — I. Application. — II. Exécu-
 tion. 389
- § 65. — 5. Peines accessoires frappant la liberté. — La
 surveillance de la police. — II. La mise sous le contrôle
 de la police d'un Etat Confédéré. — III. L'expulsion 390
- § 66. — 6. Peines accessoires frappant l'honneur. — I. Con-
 cept. — II. Déchéance de tous ces droits. — III. Déchéance
 partielle. — IV. Ouverture d'une nouvelle procédure
 quant à ces peines. 394

APPENDICE

§ 67. — La Busse. — I. Application. — II. Nature . . . 399

III. — LA MESURE DE LA PEINE DANS LA LOI
ET LE JUGEMENT

§ 68. — La fixation de la peine par le juge. — I. Peines absolues et peines relatives. — II. Les degrés de peine dans le droit actuel. — III. Le calcul de la peine. — IV. La modification de la peine. — V. La transformation de la peine. Imputation de peines. 403

§ 69. — Modification de la peine : aggravation de la peine et en particulier l'aggravation en cas de récidive . . . 407

§ 70. — Modification de la peine : 2. Atténuation de la peine. — I. Motifs généraux d'atténuation. Minorité. Tentative. — Assistance. — II. Motifs spéciaux d'atténuation. Les circonstances atténuantes. 409

§ 71. — Transformation de la peine (commutation). — I. Transformation de l'amende en une peine privative de liberté. — II. Transformation de la peine privative de liberté en une autre. — III. Transformation de la confiscation en une amende 412

§ 72. — Imputation sur la peine infligée. — I. Imputation de la détention préventive. — II. Imputation du jugement prononcé à l'étranger. — III. La rétorsion ou compensation. 415

§ 73. — Concours de plusieurs infractions (concours réel). — I. Nécessité d'atténuer le principe du cumul. — II. La peine commune. — III et IV. Dérégations. — V. Dispositions spéciales des lois complémentaires 417

IV. — L'EXTINCTION DE L'ACTION PUBLIQUE

§ 74. — Les causes d'extinction de la peine en général. — I. Le concept. — II. La mort du coupable. — III. Le remords actif. 422

§ 75. — La grâce. — I. Concept, histoire et but. — II. Effets. Modes. — III. Les détenteurs du droit de grâce. — IV. Conflit entre plusieurs Etats Confédérés quant à l'exercice du droit de grâce. — V. La grâce conditionnelle 425

§ 76. — La prescription en général. — I. Principe juridique de la prescription. — II. Effets. — III. Historique.	430
§ 77. — La prescription de l'action. — I. Les délais de prescription. — II. Départ de la prescription. Interruption. — IV. Suspension. — V. Effets	432
§ 78. — La prescription de la peine. — I. Les délais de prescription. — II. Départ de la prescription. Interruption. 4. La prescription des peines accessoires. — V. La prescription dans les lois autres que le C. P. I.	437